

LE MOT DU MAIRE



Chères Administrées, Chers Administrés,

Je serais tenté de dire tout simplement chers Amis car lorsque je me rends chez vous, vous m'apportez plus que je ne vous apporte.

Voici le bulletin municipal 2009/2010.

Ce n'est pas une tâche facile que de le présenter. Y faire paraître des articles remplis de satisfaction, de compliments, de commentaires plus ou moins dithyrambiques ou complètement neutres, en occultant les problèmes et les vérités si pénibles soient-ils est inutile. Il nous faut bien, comme promis, dire « ce qui est » et ensuite « faire avec ».

Comme vous le verrez ci-après, la période 2009 à Mars 2010 s'est écoulée avec ses joies, ses peines, ses événements plus ou moins maîtrisés, plus ou moins satisfaisants.

Toutefois, il me faut reconnaître que CHISSEY est un village à vocation agricole et forestière et que la notion de tourisme est balbutiante, se sera long mais je serai tenace et je garde espoir.

Pour 2010, les chutes de neige de ces deux derniers mois ont mis à mal nos finances pour un montant compris entre 4500 et 5000 € Cela va se ressentir sur nos projets dont quelques-uns seront reportés sur 2011. Je regrette que nous ne puissions pas opérer nous-mêmes ce type de travaux qui font partie de la solidarité. Ce qui est également dommage c'est de ne pas arriver à mettre plus en valeur notre village à une période où le Tourisme est en pleine évolution. Nous rencontrons encore trop d'occupations non autorisées du domaine public ; dépôts de bois, matériels agricoles, gravillons, gravats, pots de fleurs etc. Et notre rivière, le Ternin, aurait énormément besoin de voir ses berges bien nettoyées.

Le propriétaire du Château de Chissey en Morvan, Monsieur DESMARQUEST, a donné le ton par la restauration réussie de l'une des tours, la tour Sud-est.

Autres chantiers:

- Application de la législation funéraire et gestion du cimetière (durée minimum de 3 ans).
- La dernière des trois cloches, la plus petite précisément, étant fêlée et son moteur hors service, un devis sera effectué et suivant son montant, la décision pourra intervenir sous 2 à 3 ans.
- Application de la réglementation sur les propriétés délabrées et abandonnées (risque de danger).
- Mise en conformité sur l'accessibilité des personnes handicapés pour les bâtiments publics.
- Projet de l'assainissement du bourg dans les années à venir.

Après avoir fait le bilan de tout le travail qu'il reste à faire et en étant vigilant sur notre trésorerie, nous reprenons en main la gestion de la commune avec la paisible volonté et la détermination d'essayer d'améliorer la situation.

En travaillant pour la commune, je vous présente, chers Concitoyens, mes toutes dévouées salutations ainsi qu'une bonne lecture.

Le Maire

Michel CRIQUI